

Fiche de Données de Sécurité
Conformément à la Réglementation CE n° 1907/2006

Page 1 / 5 – Référence du Produit :

**Absorbant polypropylène
hydrophobe**

Dernière mise à jour : 12.11.2013
N° de révision : 3^{ème} édition

1 – Identification du produit et de la personne physique

1-1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial : Absorbant polypropylène hydrophobe

Formes : Feuilles / Rouleaux / Boudins / Coussins / Barrages / Balai / Pelotes / Spaghettis / Pulpe

1-2 Utilisation de la substance ou de la préparation

Absorption des huiles, hydrocarbures, carburants, solvants pétroliers et dérivés sur l'eau ou sur le sol

1-3 Numéros d'appels d'urgence

Secours Médicaux – SAMU : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Centre anti-poisons : CHU Nancy 54 – Permanence au 03 83 32 36 36

2- Identification des dangers

2-1 Classification de la substance ou de la préparation

Produit non classifié comme dangereux

Classification : Aucune

Symbole : Aucun

R,S : Aucun

2-2 Informations particulières sur les dangers pour l'homme

Le produit n'a pas d'effet néfaste, aigu ou chronique, sur la santé humaine dans des conditions d'utilisation ou de manutention normales. Dans le cas de manipulation imprudente ou non adaptée, une irritation des yeux ou de la peau peut se produire. Le mélange de l'air avec de fines particules libres peuvent provoquer une irritation du système respiratoire. L'utilisation de matériel chaud peut provoquer des brûlures.

2-3 Informations particulières sur les dangers pour l'environnement

La substance n'a aucun impact négatif sur l'environnement.

3-4 Autres effets négatifs

Substance difficilement inflammable. En brûlant, la substance se décompose sous la chaleur et peuvent se dégager des substances toxiques et irritantes. La poussière est explosive. Si la concentration en poussières dans l'air dépasse la limite inférieure d'explosion = danger d'explosion à cause de l'énergie basse initiale. Le produit peut être chargé d'électricité statique.

3- Informations sur les composants

Composition chimique :

Polypropylène : 99,5%

CAS N°: 9003-07-0

Mélange de pigments (concentration) : 0,5% max.

4- Premiers secours d'urgence

4-1 Informations générales

En cas de problèmes de santé de la personne ou dans le doute, contacter un médecin ou un service compétent et montrez la fiche données de sécurité.

4- Premiers secours d'urgence (suite)**4-2 Inhalation**

En cas d'inhalation de poussière, amenez la personne dans une pièce bien ventilée ou à l'air libre. Consultez un médecin si des symptômes persistent.

4-3 Contact avec la peau

Les premiers soins ne sont pas habituellement exigés si le règlement intérieur prévoit des conditions d'hygiène suffisantes pour l'ensemble du personnel.

En cas contact avec du produit en fusion, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide. Ne pas tenter ou retirer le produit solidifié de la peau. Prendre aussitôt conseil auprès d'un médecin.

4-4 Contact avec les yeux

Si contact avec des poussières, rincer et laver l'œil à l'eau courante pendant plusieurs minutes et éliminer, extraire les poussières de la pièce avec des moyens adaptés.

4-5 Ingestion

Aucune mesure particulière n'est à requise sauf de contacter un médecin, et en cas d'ingestion de grandes quantités, un traitement médical est nécessaire.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5-1 Moyens d'extinction : Eau pulvérisée / Dioxyde de Carbone / -Mousse / Poudre Chimique

5-2 Moyen d'extinction déconseillé : Jet d'eau

5-3 Avertissement sur les dangers spécifiques en cas de feu et de procédures de lutte contre le feu

En cas de danger d'allumage de feu ou d'explosion dû à une concentration élevée de poussières, des mesures adaptées doivent être nécessairement prises contre les décharges d'électricité statique qui pourraient se produire. En cas de feu, des émissions de monoxyde de carbone ainsi que des fumées toxiques et irritantes peuvent être dégagées. Ne pas respirer les vapeurs de fumées.

Information complémentaire : Valeur calorifique = 8000 – 11000 kcal / kg

5-4 Equipements de protection : Porter des appareils respiratoires et des vêtements de protection adaptés.

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6-1 Précautions individuelles : Aucune mesure requise

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rincer le matériel utilisé dans les regards

6-3 Méthodes de nettoyage recommandées : Aucunes

L'élimination des produits souillés doit se faire selon les recommandations des fiches de données sécurité acquises pour les substances absorbées.

7- Précautions de manipulation et stockage d'emploi**7-1 Manipulation**

Observer les mesures de lutte contre le feu (ne pas fumer, ne pas manipuler avec une flamme active, retirer toutes sources pouvant provoquer un départ de feu). Evitez la formation de poussières et de décharges électrostatiques. Utiliser et porter les E.P.I recommandés. Suivre également les recommandations du règlement intérieur concernant les conditions d'hygiène pour l'ensemble du personnel.

7-2 Stockage : Les entrepôts ainsi que leur construction doivent répondre aux exigences des normes de sécurité contre le feu et les équipements électriques doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

7- Manipulation et stockage (suite)

Stocker dans un endroit frais, bien ventilé et couvert. Ne pas exposer directement au soleil.
Température de stockage recommandée : de -20°C à +30°C

7-3 Information pour utilisation particulière : Non applicable

8- Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle**8-1 Valeurs limites d'exposition**

Il est recommandé de procéder à une évaluation du taux de poussières dans l'atmosphère du lieu de travail

8-2 Equipement de protection individuel

- Protection respiratoire : Pour les risques d'inhalation de poussières, porter un masque respiratoire anti-poussières ; pour le feu, utiliser un respirateur portable.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Porter des gants de protection
- Protection de la peau : Porter une combinaison protectrice et des chaussures de sécurité
- Sécurité générale et mesures d'hygiène :
Respectez les règles d'hygiène applicables au personnel – Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps non protégées avec de l'eau et du savon après manipulation, et bien hydrater la peau avec une crème adaptée.

8-3 Environnement

Ventilation générale et locale. En cas d'échappement important de poussières : rendre le local hermétique.

9- Propriétés physico-chimiques

- Etat physique à 20° C : solide
- Couleur : blanche
- Odeur : sans odeur
- Valeur du PH : non applicable
- Point d'ébullition : non applicable
- Point d'éclair (°C) : 350 - 360
- Inflammabilité : inflammable
- Limite basse d'explosion – poussières (g/m³) : 12,6
- Propriétés d'oxydation : aucunes
- Pression de la vapeur à 20°C (kPa) : non applicable
- Densité (kg/m³) : 900 - 920
- Solubilité dans l'eau à 20°C (g/l) : insoluble
- Solubilité dans les graisses à 20°C (g/l) : non applicable
- Viscosité à 20°C (mPa.s) : non applicable
- Taux d'évaporation : non applicable
- Point de fusion (°C) : 158 - 165
- Température d'inflammation (°C) : 370 - 390
- Température d'inflammation pour poussières déposées (°C) : 350
- Température d'inflammation pour poussières troubles (°C) : 440
- Energie minimale initiale d'allumage (J) : 0,08
- Chaleur de combustion (MJ/kg) : 44 - 46
- Masse Volumique apparente (kg/m³) : 40 - 50

10- Stabilité du produit et sa réactivité

10-1 **Condition à éviter**

La substance seule est stable à des températures et des conditions normales. Le produit peut être chargé électro statiquement.

Conditions à éviter: les températures élevées, les sources d'inflammation, l'électricité statique.

10-2 **Matières à éviter**

Chlore, fluor et autres produits oxydants.

10-3 **Produits de décomposition dangereux**

Décomposition thermique: à haute température des substances irritantes ou sensibilisantes peuvent se créer.

11 – Informations toxicologiques

11-1 **Effets dangereux pour la santé**

La substance ne dispose pas d'effet aigu ou chronique néfaste sur la santé humaine dans des conditions d'utilisation ordinaires. Lors de manipulation imprudente, une irritation mécanique des yeux ou de la peau peut se produire. L'inhalation de poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Risque de brûlures lorsque la matière est chaude.

11-2 **Effets à long terme et chroniques** : non applicable.

12 – Informations Ecologiques

12-1 **Ecotoxicité** : non applicable.

12-2 **Mobilité** : non applicable.

12-3 **Persistance et dégradabilité** : non applicable.

12-4 **Potentiel de bio accumulation** : non applicable.

12-5 **Autres effets nocifs** : non applicable.

13 – Considérations relatives à l'élimination

13-1 **Méthodes d'élimination recommandées :**

Le dispositif d'élimination doit être en conformité avec la réglementation en vigueur

13-2 **Méthodes d'élimination recommandées pour l'emballage contaminé**

Elimination selon la matière et selon la réglementation en vigueur ou par recyclage

14 – Informations sur les transports

14-1 Classification de transport

Le produit n'est pas classifié comme une marchandise dangereuse selon les réglementations de transport.

14-2 Mesures spéciales de précaution de transport

Aucune.

16- Autres informations :

- Sources de données utilisées pour faire cette fiche :
- Fiche de données de sécurité des fournisseurs de polypropylène selon la réglementation CE N° 1907/2006
- Fiche de données de sécurité des fournisseurs de concentrés de pigments selon la réglementation CE N° 1907/2006

- Déclaration

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée en conformité avec la réglementation CE 1907/2006. Cette fiche contient les informations nécessaires pour la protection de la santé et de l'environnement. Les informations ne doivent pas se substituer aux spécificités qualitatives des produits et être interprétées comme une garantie d'adéquation pour des applications particulières. Les données mentionnées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de la législation nationale actuelle. L'utilisateur est responsable de s'assurer que les exigences de la législation locale concernée sont respectées.